

## CDI transformé en auto-entrepreneur

Par **avevavans**, le **16/04/2020** à **18:53**

Madame, Monsieur,

Je m'adresse à vous car j'ai besoin de vos conseils.

Je vous expose ma situation en espérant que vous puissiez me guider dans mes démarches. J'ai quitté un emploi en CDI le 22 Janvier 2020 afin de travailler pour une autre entreprise. Celle-ci m'avait fait une promesse d'embauche avant que je donne ma démission pour commencer avec eux le premier Février 2020. Je donne donc ma démission, fini mon contrat de travail le 22 Janvier 2020 et commence à travailler avec mon nouvel employeur dès le 1er Février comme convenu.

Il se trouve qu'au bout d'une semaine d'activité, celui-ci me dit qu'il préfère me payer en tant qu'auto-entrepreneur le premier mois car la personne que je devais remplacer est encore en poste pendant un mois et qu'il ne pouvait pas cumuler des charges salariales. J'accepte donc sans trop avoir le choix cette solution, vu que je m'entendais bien avec mon nouveau patron. Le premier mois était dédié à ma formation en tant que vendeur automobile neuve pour la marque Volkswagen. Je fais donc tous les tests demandés par le constructeur, passe les évaluations nécessaires, travaille du Mardi au Samedi avec les horaires qu'il m'a donné, utilise les locaux de l'entreprise et leur matériel informatique et voilà que début Mars 2020, il m'annonce qu'en fait il me gardera auto-entrepreneur encore deux mois de plus.

Ce qui ne m'arrangeait pas du tout, vu que j'ai démissionné et que je n'avais aucun droit chômage ou de sécurité social ni même de mutuelle. J'ai donc travaillé la première semaine de Mars 2020 (qu'il ne m'a toujours pas payé) et je l'ai informé de l'arrêt de mes services.

A ce jour, Pole emploi ne veut pas me prendre comme allocataire du fait de ma démission, et la crise sanitaire n'arrangeant rien, je me retrouve sans ressource.

J'ai en ma possession la promesse d'embauche signée du mois d'Octobre 2019 et la facture du mois de Février 2020 que je lui ai établi comme "salaire ainsi que les documents attestant que les fonctions que j'occupais au sein de son entreprise était du fait d'un salarié et non d'un autoentrepreneur.

Que puis-je faire afin de régulariser ma situation ?

Dois-je réclamer des choses ?

En espérant vous lire bientôt,

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **16/04/2020** à **19:02**

Bjr

Ce n'est pas que P.E ne veut pas vous enregistrer, mais qu'ils ne peuvent pas, car il s'agit bien d'une démission.